



EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 10 AVRIL à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 4 AVRIL 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFREYAU, Adjoints - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Dominique DUDOUS - M. Alexis ARRAS - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO

M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT

Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : SYDEC : DESIGNATION DES DELEGUES

La Ville de Dax est membre du SYDEC depuis de très nombreuses années (1937).

Lors de l'assemblée générale du 15 décembre 2000, ce syndicat mixte avait opté pour le statut de syndicat mixte à la carte, permettant ainsi à chaque collectivité membre de choisir la nature et l'étendue des compétences qui lui sont transférées.

Dans ce cadre, par délibérations en date des 25 mars 2003, 21 septembre 2006 et 26 mars 2009, la Ville de Dax a approuvé le principe du transfert, au SYDEC, des compétences ci-après définies :

- production, transport, distribution et utilisation de l'énergie électrique,
- production, transport, distribution et utilisation du gaz,
- éclairage public et éclairage d'équipements sportifs publics extérieurs,
- dans le bloc de compétence « assainissement collectif » : compostage des boues.

Les délégués des collectivités territoriales adhérentes siègent dans les comités territoriaux ayant vocation à contrôler la gestion locale des services publics délégués, à proposer les investissements et les politiques tarifaires, les améliorations des règlements de services, le suivi des affaires locales et l'examen des comptes rendus annuels d'activités.

La Ville de Dax siège au comité territorial dénommé « Dax, basse vallée de l'Adour ».

Le nombre de délégués de la Ville de Dax est de :

- 6 titulaires et 6 suppléants au titre de la compétence Energie,
- 1 titulaire et 1 suppléant au titre de la compétence Assainissement collectif.

Il convient, pour le Conseil Municipal, de désigner ses représentants appelés à siéger au comité territorial du SYDEC, par un vote à bulletin secret, étant précisé que l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de procéder à ce scrutin par un vote à main levée.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de procéder au scrutin par un vote à main levée,

ET PAR 27 VOIX POUR et 8 ABSTENTIONS celles de **Pascal DAGES, France
POUDENX, Eric DARRIERE, Sarah DOURTHE, Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Marie-
Constance BERTHELON** ayant donné procuration à **Eric DARRIERE et Christophe
BARDIN,**

DESIGNE les membres appelés à siéger au comité territorial du SYDEC :

- au titre de la compétence Energie :

TITULAIRES :

- Marie-José HENRARD
- Serge BALAO
- Bruno CASSEN
- André DROUIN
- Bruno JANOT
- Jean-Pierre LALANNE

SUPPLEANTS :

- Philippe DUCHESNE
- Christine BASLY-LAPEGUE
- Marianne BERQUE-MANSAS
- Michel BREAN
- Laure FAUDEMÉR
- Vincent NOVO

- au titre de la compétence Assainissement collectif :

TITULAIRE : Bertrand GAUFRYAU

SUPPLEANT : Isabelle RABAUD-FAVEREAU

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

CERTIFIE EXECUTOIRE,

Transmis à la Sous-Préfecture de DAX le 14 AVR. 2014

Affiché le 14 AVR. 2014

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**



**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».